

La Plateforme d'estimation et de vente de Matériel de Construction d'occasion entre professionnels est la propriété de **Machinerycash SPRL**, Avenue du Prince d'Orange 111, 1180 Uccle, Belgique, enregistré auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0668.952.283 et dénommé ci-dessous « **Machinerycash** ».

La simple utilisation de cette Plateforme implique l'acceptation par l'Utilisateur des conditions générales ci-dessous – dernière version : **01 septembre 2018**. Les Utilisateurs s'engagent à consulter la dernière version de ces conditions générales au moins une fois par mois.

1. DÉFINITIONS :

« **Matériel (de Construction)** » : Toute machine du type : mini pelle, chargeuse compacte, chargeuse, pelle hydraulique, chariot télescopique, bulldozer, pelle retro, compacteur, compresseur, générateur, tombereau, chargeuse articulée, pelle à pneus, dumper, chariot élévateur, nacelle, compresseur, générateur, accessoires divers...

« **Services** » : le service d'estimation et le service « prix de couverture » tels qu'ils sont définis à l'article 2.

« **Extranet** » : le système en ligne auquel le Client et/ou le Trader peuvent (après authentification de son nom d'Utilisateur et de son mot de passe) par le biais de cette adresse : www.machinerycash.com pour l'enregistrement, la modification, la vérification, la mise à jour et/ou la correction des Informations de Matériel d'occasion qu'il désire acquérir ou pour lesquels il désire faire une offre, également appelé le « **Dash Board** ».

« **Utilisateur** » : Client, Trader ou professionnel de la construction.

« **Droits de propriété intellectuelle** » : tous les brevets, droits d'auteurs, inventions, droits de bases de données, droits de design, design déposés, marques de fabrique, noms de marque, marques, logos, marques de service, savoir-faire, modèles d'utilité, design non déposés ou, si approprié, toute application desdits droits, savoir-faire, noms de marque ou noms commerciaux, noms de domaine (sous toute extension telle que .com, .nl, .fr, .eu, etc.) ou tout autre droit ou obligation similaire, déposé ou non déposé, tout droit d'auteur ou tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle existant dans tout territoire ou toute juridiction du monde entier.

« **Client** » désigne un Concessionnaire ou un Loueur :

« **Concessionnaire (dealer)** » : vendeur indépendant qui acquiert du Matériel (de construction) auprès d'un autre vendeur, fabricant ou grossiste (Trader) pour le commercialiser sous la marque de celui-ci et avec lequel Machinerycash a conclu un partenariat.

« **Loueur** » : entreprise qui propose du Matériel (de construction) à la location et avec laquelle Machinerycash a conclu un partenariat.

« **Plateforme** » : le ou les sites Internet, applications, outils, plateformes et/ou autres dispositifs de Machinerycash, de ses sociétés affiliées et de ses partenaires commerciaux, sur ou via lesquels le Service est disponible.

« **Trader** » : marchand de Matériel de Construction de seconde main avec lequel Machinerycash a signé un accord de partenariat et qui peut participer aux appels d'offres dans le cadre du Service Prix de couverture.

« **Professionnel de la Construction** » : toute personne physique ou morale qui utilise du Matériel de Construction pour un usage dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale et qui n'est donc pas un consommateur au sens de l'article 1649bis du Code civil et qui visite le Site Internet et la Plateforme ou demande une estimation gratuite de son Matériel d'occasion.

2. SERVICES

a) Pour l'ensemble des Utilisateurs : service d'estimation

Pour l'établissement d'une estimation, l'Utilisateur doit s'inscrire, communiquer certaines données et télécharger des photos du Matériel de Construction concerné. Il reçoit alors un e-mail de confirmation et, dans les 48 h (obligation de moyens), une estimation basée sur les informations issues de certains sites spécialisés et l'expérience de l'équipe de Machinerycash.

Ce Service est gratuit pour le Professionnel de la Construction et n'est pas accessible aux consommateurs. Ce Service est destiné à un usage ponctuel et ne s'adresse pas aux acheteurs et revendeurs professionnels (vendeurs) de Matériel de Construction, à l'exception des Clients. L'Utilisateur ne peut donc utiliser la Plateforme pour vendre, utiliser, copier, surveiller (par exemple à l'aide d'un robot d'indexation ou de techniques de *screen scraping*), afficher, télécharger ou reproduire les contenus, informations, logiciels, produits ou Services disponibles sur la Plateforme, ni créer des liens profonds vers ces contenus, informations, logiciels, produits ou Services, dans le cadre d'une activité ou d'un objectif commercial autre qu'une estimation ponctuelle de Matériel de Construction à usage professionnel, ou dans le cadre d'une activité concurrente à notre Plateforme ou à notre site Internet.

Machinerycash se réserve le droit de refuser toute demande d'estimation et de bloquer sans préavis les Utilisateurs qui, du point de vue de Machinerycash, ne respectent pas les conditions d'utilisation de la Plateforme.

b) Uniquement pour les Clients et les Traders : Service « prix de couverture » avec garantie de reprise

Machinerycash permet à ses Clients d'effectuer une demande d'offre de Matériel de Construction d'occasion.

i. Procédure

1. Le Client place du Matériel de Construction sur la Plateforme. Machinerycash vérifie l'information et la durée de la garantie de reprise (immédiate – offre directe / 1 mois / 2 mois / 3 mois), ci-dessous « la durée de la garantie de reprise ».
2. Machinerycash procède à l'estimation du prix du marché conformément à l'article 2a) ci-dessus.
3. Le Matériel de Construction est posté sur la Plateforme à destination des Traders.
4. Tours d'appel d'offres (chaque offre d'un Trader est visible, mais l'origine de l'offre n'est pas dévoilée).
 - 1^{er} tour d'appel d'offre pour tous les Traders (24 h avec prolongation possible si aucune enchère n'a été émise, ou 48 h pour le Matériel de Construction plus lourd/volumineux, selon le choix de Machinerycash).
 - 2^e tour d'appel d'offre pour les trois plus forts enchérisseurs du premier tour (24 h).
5. L'offre gagnante est communiquée au Client qui doit accepter l'offre. Le Trader qui l'emporte est averti par e-mail.
6. Une fois la facture au format pdf ou jpg postée sur la Plateforme, Machinerycash fournit au Client et au Trader les coordonnées de l'autre partie. Le Trader paie la facture dans les sept jours suivant la date de facturation (telle qu'elle apparaît sur la facture téléchargée par le Client sur la Plateforme).
7. Le Trader verse la commission à Machinerycash. Cette commission fait l'objet d'une facture séparée.

Les offres non remportées restent contraignantes pour le Trader pendant toute la durée de la garantie de reprise (étape 1), au cas où la transaction ne pourrait être menée à bien avec le Trader qui a remporté l'appel d'offre.

ii. Prix

En postant la facture sur la Plateforme ou en l'envoyant par e-mail au service administratif de Machinerycash, le Client assume l'entière responsabilité de la facturation du prix du Matériel de Construction (y compris tous les frais, taxes et suppléments – conformément à la législation applicable). Machinerycash communique cette facture au Trader par le biais de la Plateforme ou par e-mail. La perception est du ressort exclusif de l'Utilisateur. Le prix comprend l'ensemble des éléments du Matériel de Construction tels qu'ils sont communiqués sur la publication parue sur la Plateforme, à l'exclusion de tout autre service tel que la livraison, le dédouanement, les droits d'importation, etc. L'offre et le prix sont exprimés dans la devise du Client. Les taux de change sont consultables sur la Plateforme et sont basés sur l'information du site web « Fixer ».

Le Client ne facturera ni frais de transaction, ni frais administratifs, ni frais liés à un moyen de paiement spécifique quel qu'il soit (notamment pour le paiement par carte de crédit). Le Client et le Trader reconnaissent et acceptent être chacun responsable, à tout moment, du paiement ou de la retenue à la source des taxes, surtaxes, suppléments et frais liés à la transaction entre eux, au profit des administrations (fiscales).

Seuls les frais, taxes, charges et suppléments (par ex. la livraison) ou autres montants qui sont considérés par Machinerycash comme n'étant pas compris dans le prix du Matériel de Construction sont réputés pouvoir être facturés séparément au Client, à la condition que ces frais supplémentaires aient fait l'objet d'un accord exprès entre le Trader et le Client (notamment les frais de livraison). Les frais de livraison ne sont pas gérés par la Plateforme et doivent donc être facturés séparément.

iii. Qualifications juridiques

La publication de Matériel de Construction sur la Plateforme ne constitue pas une offre contraignante, mais un appel aux offres. Toute offre d'un Trader constitue une enchère contraignante pour toute la durée de la garantie de reprise ou jusqu'au refus exprès du Client. Le Trader peut décider de prolonger son enchère après la période de garantie de reprise, en envoyant un e-mail à Machinerycash (par ex. à la demande de Machinerycash). La simple acceptation par le Client entraîne la conclusion d'un contrat de vente contraignant entre le Client et le Trader ; Machinerycash n'intervient qu'en tant que courtier. Par conséquent, la propriété et la responsabilité du Matériel de Construction ne sont jamais transférées à Machinerycash. La propriété et le risque sont transférés du Client au Trader, respectivement au moment du paiement du prix et de l'acceptation de l'offre. Machinerycash n'exerce aucun contrôle et ne fournit aucune garantie quant à la qualité, la sécurité ou la légalité du Matériel de Construction, la véracité ou l'exactitude du contenu des publicités et des offres, la capacité contractuelle du Trader et du Client ou leur solvabilité. Tous les renseignements concernant les tarifs et la livraison ou autres conseils présentés par Machinerycash sur la Plateforme ou ailleurs sont fournis à titre purement informatif.

La facturation s'effectue directement du Client au Trader. Les plaintes ou réclamations concernant le Matériel de Construction ou les Services du Client doivent être adressées directement au Client, sans intervention ni ingérence de Machinerycash, qui n'assume aucune responsabilité dans le cadre de ces plaintes ou réclamations. Machinerycash n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le choix des Traders ou des Clients.

En acceptant le prix de couverture, le Client accepte comme cocontractant le Trader qui a émis l'enchère, y compris pour toutes les informations complémentaires et/ou demandes spéciales du Trader.

iv. Commission due à Machinerycash

Le Trader est tenu au paiement de la commission (telle qu'elle est définie dans son contrat) sur chaque achat effectué sur la Plateforme, et ce dès que la facture est publiée sur la Plateforme ou envoyée par e-mail. Les ventes sont réalisées (par livraison/enlèvement et facturation du Matériel de Construction) dans un délai maximum de 3 mois.

À la demande de Machinerycash, le Trader peut décider de prolonger ce délai de facturation et de livraison. La vente reste cependant valablement conclue et ne peut plus être annulée.

3. EXTRANET

Machinerycash fournit à l'Utilisateur un nom d'Utilisateur et un mot de passe qui lui donnent accès à l'Extranet. L'Utilisateur est tenu de protéger et de garantir la confidentialité du nom d'Utilisateur et du mot de passe et de ne pas les communiquer à des tiers. En cas d'utilisation frauduleuse ou (de présomption) d'abus, l'Utilisateur est tenu d'en avertir Machinerycash.

L'Utilisateur peut consulter, modifier ou supprimer gratuitement ses données sur l'Extranet. Une fois effacées, les données ne sont plus utilisées.

Plusieurs personnes peuvent être inscrites sous le même Utilisateur. L'Utilisateur reste cependant responsable à tout moment pour ces personnes et s'engage à ce que ces personnes respectent les présentes conditions d'utilisation.

L'Extranet reprend les détails de toutes les enchères pendant la durée de la garantie de reprise et de toutes les estimations que Machinerycash a effectuées pour l'Utilisateur sur la Plateforme.

Les systèmes, livres et registres de Machinerycash (y compris l'Extranet, les communications écrites et les e-mails) sont considérés comme éléments de preuve suffisants de l'existence d'une vente et de factures, tant qu'aucune preuve suffisante du contraire n'a été présentée.

4. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

a) Informations

L'Utilisateur est tenu de fournir les informations suivantes au format imposé par Machinerycash :

- les informations de contact : le nom de l'entreprise ou lieu d'établissement, le numéro de TVA, les numéros de téléphone, l'adresse e-mail, le représentant légal de l'Utilisateur, le nom, le numéro de téléphone, la date d'anniversaire, l'adresse e-mail de chacune des personnes inscrites sous le nom de l'Utilisateur, leur nationalité et date d'anniversaire, leur numéro de téléphone (direct) et leur adresse e-mail (directe), les modes de facturation acceptés (versement), l'information de paiement (RIB, IBAN, BIC, nom de la banque) et la devise choisie ;
- l'information relative au Matériel de Construction (y compris les photos, schémas, fiches techniques et descriptions) et aux accessoires, ainsi qu'à la disponibilité ;
- une description des moyens disponibles pour l'enlèvement ou la livraison (aire de chargement, capacité maximale de charge et largeur du quai) ;
- l'endroit où le Matériel de Construction doit être enlevé ou livré, selon le cas ;
- les filiales ou établissements du Client ;
- les coordonnées des vendeurs/acheteurs du Client/Trader enregistrés sous le profil ;
- l'information relative aux transactions réalisées sur la Plateforme.

Machinerycash a le droit de publier ces informations, de les supprimer et de les traduire (Machinerycash n'est pas responsable de l'exactitude des traductions). L'Utilisateur peut à tout

moment modifier l'information sur l'Extranet, après confirmation de Machinerycash dans un délai raisonnable.

La publication du Matériel de Construction sur la Plateforme elle-même ne peut comporter ni informations de contact ni renvoi vers de telles informations. Par ailleurs, elle ne peut permettre l'identification de l'Utilisateur de quelque autre manière que ce soit.

Ces informations sont utilisées dans le cadre exclusif de la Plateforme ; l'Utilisateur n'a pas le droit de les utiliser sur quelque autre réseau que ce soit ni à toute autre fin de distribution ou de vente.

b) Obligations financières et conditions de paiement

Les autres paiements (commissions du Trader pour le Service « prix de couverture ») s'effectuent dans les 14 jours suivant la date de facture, dans la devise indiquée sur la facture (en principe l'euro, mais Machinerycash peut, s'il le souhaite et selon le cas, facturer une commission dans la devise de la transaction concernée, au taux de change interbancaire (cours de clôture à 16 h EST).

Tous les paiements s'effectuent net, au comptant, sans réduction ni compensation et sans déduction ni remboursement de taxes, impôts, droits, frais ou retenues, de quelque nature que ce soit, exigé par un organisme public ou une administration fiscale.

À compter de l'échéance de la facture, les intérêts de retard sont appliqués sans mise en demeure au taux prévu par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. En cas de retard de paiement, Machinerycash se réserve le droit de suspendre ses Services (par exemple en empêchant l'accès à la Plateforme et/ou à l'Extranet) et/ou d'exiger une garantie bancaire ou autre.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE - LICENCE

a) De l'Utilisateur

Machinerycash a le droit non exclusif d'exercer, sans limite de temps (c'est-à-dire pour la durée de la protection), de manière irrévocable, gratuite et transférable les Droits de propriété Intellectuelle découlant de l'article 4 a) (ainsi que tout autre droit nécessaire à l'affichage du contenu/hébergement web), sur tous les supports existants ou futurs, dans les limites prévues par la loi, y compris le droit d'utiliser, de reproduire, de faire reproduire, de distribuer, d'accorder, de modifier, d'adapter et de communiquer une sous-licence, par tous les moyens possibles et sous toutes les formes possibles.

Machinerycash pourra utiliser le nom commercial et la marque du Client ou du Trader comme référence, y compris dans le cadre de campagnes de marketing en ligne, de campagnes d'e-mailing ou de campagnes publicitaires de type « pay-per-click » (PPC).

L'Utilisateur autorise Machinerycash à utiliser les moteurs de recherche et leurs méthodes, telles que l'indexation de contenu, les AdWords et le classement d'URL et à faire usage, dans ce contexte, du nom commercial et de la marque mentionnés ci-dessus.

b) De MACHINERYCASH

Sauf mention contraire, le logiciel pour les Services et la Plateforme et la Propriété intellectuelle aussi (y compris les droits d'auteur, la marque et le nom commercial Machinerycash) des contenus, informations et Matériels de la Plateforme, sont la propriété exclusive de Machinerycash, de ses partners ou de ses fournisseurs ou de ses prestataires.

Tous les droits sur les banques de données, tant d'Utilisateurs que de Matériel de Construction et du contenu de la Plateforme sont la propriété exclusive de Machinerycash. L'Utilisateur accepte que Machinerycash puisse vendre ou autrement commercialiser ces banques de données, y compris les données des Utilisateurs ou de leurs Matériaux de Construction. L'Utilisateur n'a pas le droit (directement ou indirectement) de publier, utiliser à des fins de marketing (y compris l'achat de mots-clés ou d'AdWords), créer des liens (hyperliens ou liens profonds) vers ou utiliser de toute autre manière les commentaires des autres Utilisateurs, le contenu, les banques de données et la marque de Machinerycash sans autorisation préalable de Machinerycash.

6. CLASSEMENT ET COMMENTAIRES TRADERS

a) Classement

L'ordre dans lequel l'Utilisateur apparaît sur les Plateformes (le "Classement") est déterminé de façon automatique. Machinerycash n'acceptera aucune réclamation à ce propos et est seul maître de ses décisions à ce sujet. Le classement est influencé par divers facteurs, comprenant, mais n'étant pas limités aux transactions effectuées sur la Plateforme aux Commentaires Client à l'historique du Service Client, au nombre et au type de réclamations émises par des Clients.

b) Commentaires

Les Clients ayant vendu à un Trader se voient demander par Machinerycash de commenter leur expérience avec le Trader et d'attribuer des notes. Machinerycash se réserve le droit de poster lesdits commentaires et notes sur les Plateformes et de baser le classement sur ces commentaires et notes. Le Trader reconnaît que Machinerycash n'est pas responsable pour le contenu des commentaires et n'agit donc pas en tant qu'éditeur et n'a aucune obligation de vérification ou de contrôle. Les commentaires sont destinés à l'utilisation exclusive par Machinerycash et peuvent être mis à la disposition d'autres Plateformes ou Services de Machinerycash. Tous les droits, titres, intérêts et (droits de propriété intellectuelle sur les) commentaires restent la propriété exclusive de Machinerycash. Il est strictement interdit aux Utilisateurs d'exploiter les commentaires ou d'y faire référence de quelque manière que ce soit.

7. REPRESENTATION ET GARANTIES

L'Utilisateur atteste et garantit à Machinerycash que, pour la durée de validité de la collaboration :

- a) toute l'information qu'il a fournie est et reste correcte, exacte, sincère et non mensongère ;

- b) il dispose de tous les droits, de la compétence et de l'autorité nécessaire pour conclure le présent accord et autoriser Machinerycash à faire usage des droits de propriété intellectuelle conformément à l'article 5 a) ;
- c) il dispose de toutes les autorisations, licences et autres procurations nécessaires pour effectuer les transactions sur la Plateforme et agit dans le respect de celles-ci ;
- d) il n'a pris aucun engagement contractuel ou autre qui lui interdirait de faire appel aux Services ou d'acheter (ou vendre) un Matériel de Construction d'occasion via la Plateforme.

Le Client doit immédiatement avertir Machinerycash en cas de violation de cette Clause.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Machinerycash décline toute responsabilité quant aux actes ou négligences de tiers (y compris d'autres Utilisateurs), en ce compris les partenaires ou Utilisateurs de Machinerycash. Machinerycash décline toute responsabilité quant aux transactions relatives au Matériel de Construction opérées par le biais de la Plateforme, bien que la décision de l'Utilisateur quant à la transaction soit fondée sur l'évaluation ou le classement de Machinerycash ou toute autre information de Machinerycash.

Bien que Machinerycash s'efforce de fournir un Service d'estimation de qualité, elle ne vérifie, ni garantit l'exactitude, la précision, pertinence ou l'exhaustivité des estimations ou informations, et ne peut être tenu de toute erreur (y compris erreur manifeste) à l'exception de sa responsabilité pour dol ou faute intentionnelle. Dans tous les cas, la responsabilité de Machinerycash est limitée à 500 EUR.

Machinerycash décline toute responsabilité en cas d'interruption, de non-disponibilité, de dysfonctionnement ou de panne des Services, de la Plateforme ou de l'Extranet (en raison d'un problème technique ou d'un acte ou d'une négligence de tiers, temporaire ou partiel, d'une panne, d'une réparation, d'une mise à jour, d'une amélioration ou d'opérations de maintenance de notre site Internet, ou pour toute autre raison).

Machinerycash ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes ou dommages indirects, spéciaux, punitifs ou consécutifs, en ce compris la perte de profits, la perte de production ou de contrat, l'atteinte à la réputation ou la perte d'opportunité.

9. INDEMNISATION ET RESPONSABILITE

L'Utilisateur s'engage à indemniser et à exonérer Machinerycash de toute responsabilité pour les dommages causés ou les frais engagés (y compris les frais de justice et honoraires d'avocats), intérêts, amendes liés :

- au non-respect des garanties stipulées à l'article 7 et à toute réclamation d'un autre Utilisateur à cet égard ;
- à la non-exécution ou à la mauvaise exécution de transactions sur la Plateforme à la suite du recours au Service « prix de couverture » ;

- à toute autre réclamation émanant d'un autre Utilisateur, imputable en tout ou en partie à l'Utilisateur (y compris les administrateurs, travailleurs, agents, représentants ou autres personnes dont l'Utilisateur est responsable ou aux locaux de cet Utilisateur) ;
- à toute réclamation envers Machinerycash liée à ou résultant du manquement du Trader à (a) s'inscrire correctement auprès des administrations fiscales correspondantes ou (b) payer, collecter, verser ou payer à la source tous frais, Taxes et suppléments applicables demandés pour ou basés sur les Services, ou bien tout autres frais y afférant dans la juridiction concernée (y compris le paiement des Commissions).

10. DUREE, RESILIATION ET SUSPENSION

Sauf mention contraire, les Services sont souscrits pour une durée indéterminée et peuvent être résiliés à tout moment. Toute transaction (offre) en cours au moment de la résiliation ou dont le délai de validité n'a pas encore expiré au moment de la résiliation reste cependant soumise aux présentes conditions générales jusqu'à la réalisation complète ou à l'expiration du délai de validité conformément à ces conditions. Tous les paiements résultant d'une telle offre restent dus, même si la résiliation intervient avant que l'offre ait été acceptée.

Machinerycash peut résilier le présent Accord (et bloquer l'accès à toutes les Plateformes) ou le suspendre, avec effet immédiat sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, dans les cas suivants :

- a. en cas de violation de toute obligation en vertu de la présente Convention à laquelle n'est pas remédié dans un délai de 3 jours après une mise en demeure mentionnant ce délai ainsi que l'intention de résilier ;
- b. en cas de violation des garanties découlant de l'article 7 ;
- c. si l'Utilisateur met à disposition de tiers son nom d'Utilisateur et son mot de passe, s'il ne garantit pas la confidentialité de son nom d'Utilisateur ou s'il n'avertit pas Machinerycash d'une utilisation frauduleuse de son nom d'Utilisateur par des tiers ;
- d. si l'Utilisateur porte atteinte au bon fonctionnement de la Plateforme ou s'il pose un acte qui porte préjudice à Machinerycash ou à d'autres Utilisateurs, notamment : entrer en contact direct avec un autre Utilisateur dans le cadre d'une transaction dans laquelle Machinerycash est engagé en vue de contourner la commission due à Machinerycash ;
- e. en cas de retard de paiement de 30 jours de tout montant dû à Machinerycash ;
- f. en cas de refus d'honorer une offre acceptée relative à son Matériel de Construction ou de non-remise du Matériel de Construction vendu par le biais de la Plateforme ; en cas de facturation d'un prix de vente non conforme aux conditions de Machinerycash ;
- g. en cas de plainte justifiée ou grave émanant d'un autre Utilisateur ;
- h. en cas d'utilisation frauduleuse ou non autorisée de commentaires ;
- i. en cas de comportement inconvenant, illicite ou non professionnel à l'égard d'autres Utilisateurs de Machinerycash ;
- j. en cas de (déclaration ou demande de) faillite ou cessation de paiement (ou toute autre action similaire).

11. CONFIDENTIALITE

Les Parties comprennent et attestent que dans le cadre du présent Accord, chaque Partie peut accéder ou être exposée, directement ou indirectement, à des informations confidentielles au sujet de l'autre Partie comme, mais pas limité à : les Informations Client (adresses, personnes de contact, machines qui les intéressent, transactions...), le volume de transaction, le plan marketing, le plan commercial, les estimations de prix, les banques de données d'Utilisateurs ou de Matériaux de Construction et toute autre information commerciale, financière, technique, opérationnelle ou non publique qu'une des Parties Informatrices désigne comme étant privée ou confidentielle ou que toute Partie Informée devrait raisonnablement savoir qu'elle doit être traitée comme privée et confidentielle (les « **informations confidentielles** »).

Chaque Utilisateur : (a) accepte que toutes les informations confidentielles restent la propriété exclusive de celui qui les a fournies et que le destinataire s'engage à les utiliser exclusivement dans le cadre de l'exécution de ces conditions ; (b) s'engage à ne pas diffuser ni copier les informations confidentielles ; (c) s'engage à retourner ou détruire toutes les informations confidentielles (copie papier ou version électronique) sur demande écrite de l'autre partie et (d) s'engage à utiliser tous les moyens commercialement raisonnables pour garantir la confidentialité des informations. Chaque Utilisateur est également responsable du respect de ces engagements par ses travailleurs, administrateurs, représentants, sous-traitant et agents.

Ne relèvent pas des informations confidentielles les informations (i) qui appartiennent ou appartiendront au domaine public, (ii) dont le destinataire disposait déjà, (iii) qui ont été dévoilées par des tiers non soumis aux obligations de respect de la vie privée ou (iv) qui sont soumises à une obligation légale de publication ou doivent être communiquées dans le cadre d'une ordonnance du tribunal ou d'une citation à comparaître, ou au nom d'une autorité publique.

12. DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles du Client ou de son personnel sont traitées conformément à la politique de confidentialité de Machinerycash, qui fait partie intégrante du présent accord (voir <https://www.machinerycash.com/gfx/pdf/machinerycash-cookies-fr.pdf>).

13. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions et la collaboration avec Machinerycash sont soumises au droit belge, à l'exclusion de tout autre. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles, Belgique.